



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

Résolution 24-12-293

SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL – CALENDRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025. Ces séances se tiendront le deuxième lundi du mois et débiteront à 19 h.

13 janvier	10 février	10 mars	14 avril
12 mai	9 juin	14 juillet	11 août
8 septembre	1 ^{er} octobre	10 novembre	8 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 10^e jour du mois de décembre 2024

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le dixième jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dixième (10^e) jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre.

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-Trésorière